



LE TEMPLE MEDOC

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



JUILLET 2014
N°49

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Les dossiers du Conseil Municipal

Les informations civiles

S.I.R.P. Le Temple-Saumos

Les trésors du Temple

La vie associative

La vie paroissiale

Le bloc-notes



LE TEMPLE - MEDOC



Chers Templais et Templaises,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée lors des élections municipales. Vous avez été nombreux à vous exprimer (84,3%), ce qui montre bien que vous êtes concernés par l'orientation donnée à votre village.

Je suis très fier du résultat sans appel, qui nous conforte dans le travail qui est déjà effectué et dans les propositions que nous vous avons présentées. J'exprime rarement mes sentiments, mais aujourd'hui j'écris : je suis heureux !

Heureux pour cette jeune équipe élue, prête à travailler pour notre commune dans un nouveau contexte intercommunal, à développer les services et les rapports que nous avons avec vous.

Heureux pour nos agents, qui ont une mission à accomplir : servir les intérêts de la commune et de ses habitants, avec deux enjeux immédiats, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et une nouvelle organisation de notre Mairie et de notre agence Postale.

Un grand chantier a commencé, c'était un dossier préparé lors du précédent mandat : le parking de l'école et son accès. Il va être réalisé pendant les vacances scolaires, il ne sera pas tout à fait terminé pour la fête du village qui a lieu le 2 août, ce qui va poser quelques désagréments. Je vous demande de nous excuser pour cette gêne temporaire, mais c'est pour la bonne cause !

Vous trouverez également dans ces pages le résultat détaillé des élections et la nouvelle organisation de votre conseil municipal, la présentation du nouveau conseil communautaire de la Médullienne. Des enjeux importants nous attendent.

Nous vous invitons, chaque fois que nécessaire, à venir nous rencontrer à la mairie pour toute question ou observation. Je vous informe que la Mairie et La Poste sont ouvertes :

Lundi	:	8h30-12h00 et 16h00-19h00
Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi	:	8h30-12h00

Vous pourrez vous rendre compte des travaux déjà effectués et Annette, Nathalie et Sylvie se feront un plaisir de vous accueillir.

Au nom de tout le conseil municipal, je vous remercie encore.

Jean-Luc PALLIN

LES DOSSIERS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

(Séance du 17 Mars 2014)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur BIESSE Jean-Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur PALLIN Jean-Luc, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- section de fonctionnement (excédent) 136 972,67 euros
 - section d'investissements (restes à réaliser) 99 918,00 euros
 - section d'investissements (excédent) 15 619,92 euros
- Soit un résultat de clôture (excédent) de 52 674,59 euros.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ELECTION DU MAIRE ET DES 4 ADJOINTS

(Séance du 30 Mars 2014)

Sont élus :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| - Maire | PALLIN Jean-Luc |
| - 1 ^{er} adjoint | MARTIN Stéphane |
| - 2 ^{ème} adjoint | BIESSE Jean-Pierre |
| - 3 ^{ème} adjoint | PREVOT Bruno |
| - 4 ^{ème} adjoint | HALARD Françoise |

DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

(Séance du 10 Avril 2014)

- Entretien fossés – forêt – terrain communaux – urbanisation : MARTIN Stéphane
- Bâtiments communaux – Eclairage public – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : BIESSE Jean-Pierre
- Voirie – Collège de Lacanau : PREVOT Bruno
- Communication – Fêtes et cérémonies – Gironde Numérique – Tiers lieux : HALARD Françoise

NOMINATION DES DELEGUES DES COMMISSIONS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

(Séance du 10 Avril 2014)

- **Commission des finances** : tous les conseillers municipaux,
- **Communauté de communes « Médullienne »** : PALLIN Jean-Luc, MARTIN Stéphane
- **SIRP Le Temple-Saumos**
 - Titulaires : PALLIN Jean-Luc, BIESSE Jean-Pierre, PREVOT Bruno, DELUGIN Delphine
 - Suppléants : CORNE Philippe

- **Syndicat AEP Saumos-Le Temple**
 - Titulaires : PALLIN Jean-Luc, BIESSE Jean-Pierre, CUMERLATO Jean-François
 - Suppléant : HALARD Françoise

- **Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc** : PALLIN Jean-Luc, BIESSE Jean-Pierre

- **SIAEBVELG (Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin)** :
 - Titulaires : MARTIN Stéphane, MAURIN Jean-Jacques
 - Suppléant : CUMERLATO Jean-François

- **SITE (Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves) Nord-Bassin** :
 - Titulaire : BIESSE Jean-Pierre
 - Suppléant : MARTIN Stéphane

- **IME (Institut Médico-Educatif) du Médoc** :
 - Titulaire : GASSIAN Bérengère
 - Suppléant : HALARD Françoise

- **AAPAM (Association d'Aide aux Personnes Agées du Médoc)** :
 - Titulaires : GASSIAN Bérengère, HALARD Françoise
 - Suppléants : BEAUBOIS Cédric, JUARROS Emeline

- **Mission locale** :
 - Titulaire : GASSIAN Bérengère
 - Suppléant : HALARD Françoise

- **Syndicat Mixte Pays Médoc – PNR (Parc Naturel Régional)** : la commune est représentée par des délégués élus au sein de la Communauté de Communes « Médullienne ». Madame HALARD, Messieurs MAURIN, CUMERLATO sont désignés pour participer aux réunions.

- **Nomination d'un conseiller municipal chargé des questions de défense** : Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur CUMERLATO Jean-François. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Nomination d'un conseiller municipal auprès de l'UDAF (Union Départementale d'Aide aux Familles)** : Madame GASSIAN Bérengère est nommée représentante des familles auprès de l'Union Départementale d'Aide aux Familles.

- **Nomination du conseiller municipal chargé de l'aménagement des espaces verts** : Monsieur le Maire propose de charger Madame JUARROS Emeline de l'aménagement des espaces verts de la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable.

- **Nomination des conseillers techniques (feux de forêts)** : Messieurs GUILLEM Claude, EYQUEM Alain, LAGUEYTE Philippe, MAURIN Jean-Jacques, ORNON Joël, PALLIN Claude.

- **Désignation des délégués du syndicat de voirie du canton de Castelnau de Médoc :**

- Titulaire : MARTIN Stéphane
- Suppléant : PREVOT Bruno

- **Commission Forêt :** MARTIN Stéphane, MAURIN Jean-Jacques, BEAUBOIS Cédric, BOS Guillaume, BIESSE Jean-Pierre

- **Commission Bâtiments – Eclairage public :** BIESSE Jean-Pierre, BEAUBOIS Cédric, CUMERLATO Jean-François, PREVOT Bruno, DELUGIN Delphine

- **Commission Voirie :** PREVOT Bruno, CORNE Philippe, MAURIN Jean-Jacques, NOUETTE-GAULAIN Karine

- **Commission Communication :** HALARD Françoise, NOUETTE-GAULAIN Karine, GASSIAN Bérengère, JUARROS Emeline

- **Commission Intercommunale des Impôts Directs :** PALLIN Jean-Luc, MARTIN Stéphane

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION CENTRE BOURG – ROUTE DU PORGE

(Séance du 10 Avril 2014)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet d'enfouissement de réseau électrique basse tension situé dans le centre bourg – Route du Porge. Le montant estimatif des travaux a été chiffré à la somme de 70 000,00 euros HT (hors réseau France Télécom et réseau d'éclairage public). Ces travaux pourraient être réalisés en 2015.

FDAEC (FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES) 2014

(Séance du 10 Avril 2014)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la dotation communale s'élève à la somme de 11 589,00 euros. Le conseil municipal décide d'affecter la totalité de la dotation à des travaux de rénovation des bâtiments communaux (logements communaux, mairie, église).

TAUX D'IMPOSITION 2014

(Séance du 10 Avril 2014)

- Taxe d'habitation	13,24 %
- Foncier bâti	13,65 %
- Foncier non bâti	19,01 %

BUDGET 2014

(Séance du 28 Avril 2014)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget qu'il a établi pour 2014. Après avoir fourni la ventilation article par article de ses prévisions, il précise que le budget est équilibré en recettes et dépenses à la somme de :

- 377 002,00 euros pour la section de fonctionnement,

- 217 956,00 euros pour la section d'investissements.
Le conseil municipal adopte ce budget à l'unanimité.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

(Séance du 20 Juin 2014)

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants.

Sont élus délégués :

- BIESSE Jean-Pierre
- PALLIN Jean-Luc
- MARTIN Stéphane

Sont élus suppléants :

- CUMERLATO Jean-François
- PREVOT Bruno
- MAURIN Jean-Jacques

DISSOLUTION DU SITE NORD-BASSIN

(Séance du 30 Juin 2014)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde arrêté le 27 Décembre 2011, Monsieur le Préfet de la Gironde a engagé la procédure de dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves du Nord Bassin. Par délibération en date du 29 Avril 2014 le comité syndical du SITE a arrêté les modalités de liquidation pour la dissolution. Il est proposé au conseil municipal d'entériner la décision du comité syndical. Le conseil municipal émet un avis favorable.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (CATEGORIE C) – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL (CATEGORIE B)

(Séance du 30 Juin 2014)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission administrative paritaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, lors de sa séance du 18 Juin 2014, a émis un avis favorable à la promotion au grade de rédacteur territorial de Madame LAGUEYTE Annette.

En conséquence, le conseil municipal émet un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial et à la création d'un poste de rédacteur territorial avec effet au 1^{er} Août 2014.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EN COURS

- Aménagement d'un comptoir à l'agence postale. Ces travaux seront réalisés par Monsieur Bertrand SEGONNES pour un montant de 1 238,77 euros TTC
- Mise en place de panneaux pour signaler l'accès de la Mairie et de l'Agence Postale pour un montant de 186,60 euros TTC
- Travaux Route de la Lebade – Parking salle des fêtes : ces travaux réalisés par l'entreprise GUINTOLI s'élèvent à la somme de 45 470,00 euros HT. Une demande

d'aide de 7 000,00 euros au titre de la réserve parlementaire sénatoriale de Pascale GOT a été déposée auprès du Ministère de l'Intérieur.

INVESTISSEMENTS A L'ETUDE

- Achat de mobilier pour la mairie (salle de réunions),
- Mise en conformité des assainissements des logements communaux,
- Travaux de peinture à l'ancienne agence postale pour aménagement en salle de réunions,
- Pose de clôtures et aménagement d'accès à la mairie,

NOMINATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS PAR LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Sont nommés :

Commissaires Titulaires

MAURIN Jean-Jacques
GASSIAN Bérengère
HALARD Françoise
EYQUEM Françoise
GUILLEM Pierre, Claude

Commissaires Suppléants

BEAUBOIS Cédric
MARTIN Stéphane
PREVOT Bruno
CORNE Philippe
PREVOT Serge

(Hors commune)

LAGUEYTE Annette

GASTEAUD Guylaine



L'équipe municipale élue en mars 2014, Cédric Beaubois et Michel Robert étaient absents lors de la photo

INFORMATIONS CIVILES

ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014 –

RESULTATS

Nombre d'électeurs inscrits : 412

Nombre de votants : 347,

Nombre de suffrages exprimés : 332

Ont obtenu :

LISTE « LE TEMPLE DANS L'AVENIR »		LISTE « TOUT RESTE A FAIRE »	
<i>Candidat</i>	<i>Voix</i>	<i>Candidat</i>	<i>Voix</i>
BEAUBOIS Cédric	228	BARON Olivier	89
BIESSE Jean-Pierre	231	DEBAYLES Nicolas	96
BOS Guillaume	214	DREUX Sandra	97
CORNE Philippe	229	DUPAU Xavier	100
CUMERLATO Jean-François	217	FERNANDEZ Sébastien	101
DELUGIN Delphine	226	JEANDEL Pierre-Alexandre	101
GASSIAN Bérengère	223	LASCAUX Johanna	103
HALARD Françoise	230	PENOT Jean-Pierre	106
JUARROS Emeline	212	SAVINI Nadine	97
MARTIN Stéphane	213		
MAURIN Jean-Jacques	230		
NOUETTE-GAULAIN Karine	232		
PALLIN Jean-Luc	229		
PREVOT Bruno	219		
ROBERT Michel	230		

ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN DU 25 MAI 2014 – RESULTATS

Nombre d'électeurs inscrits : 412

Nombre de votants : 230,

Nombre de suffrages exprimés : 221

Ont obtenu :

HONDEMA-MOKRANE Faïrouz : 0 voix, TORREMOCHA Sandra : 2 voix,
TELLECHEA Jean : 0 voix, COUROSSE Gaël : 0 voix, ALIOT Louis : 65 voix,
ROCHEFORT Robert : 20 voix, MARTY Philippe : 0 voix, PRADALIER Nicole : 0
voix, MELENCHON Jean-Luc : 12 voix, HUSSET Marie-Jeanne : 0 voix, MAHUET
Eric : 1 voix, POUTOU Philippe : 0 voix, ROZIERE Virginie : 18 voix, BOVE José : 11
voix, ALIOT-MARIE Michèle : 80 voix, BOUSSION Joseph : 2 voix, LENNE
Francis : 0 voix, NEGRE Anne : 0 voix, CHAMAGNE Régis : 0 voix, GHAZOUANE
Sami : 0 voix, MARTINEZ Jean-Claude : 2 voix, LESELLIER Pascal : 8 voix, JUY
Monique : 0 voix, CAMUS Renaud : 0 voix, GROS Martine : 0 voix



Le 22 JUIN 2014, les habitants de notre
village se sont retrouvés
pour un déjeuner champêtre
autour des élus du village
**Une occasion pour notre équipe de vous
remercier tous de votre confiance**



VIE SCOLAIRE

2014 : année de coupe du monde de football, ce qui nous a donné l'idée d'un tour du monde en dansant lors du spectacle du vendredi 27 juin. Nous avons pris soin qu'il n'y ait pas de rencontre ce soir-là. Nous avons terminé cette année scolaire en musiques, en couleurs, ensemble : enfants, équipe enseignante, personnel du SIRP et parents. Et malgré le temps orageux, cette fête de l'école fut très réussie.

Revenons un instant sur cette année écoulée, où les journées, encore de 6h, ont permis de réaliser plusieurs sorties de classes. En effet, depuis janvier :

- les élèves de PS-MS sont allés à Sautuges ainsi qu'au Relais de la Bohème pour des activités autour des animaux.
- les élèves de MS-GS à la jardinerie du Porge, au Musée d'Aquitaine et au Cap-Ferret (rencontre sportive et pêche),
- les élèves de CP-CE1 à la jardinerie du Porge, à Andernos pour une course d'endurance, au spectacle musical des JMF à Biganos, ainsi qu'au bal enfantin du Porge,
- les élèves de CE1-CE2 à 2 spectacles musicaux, au bal enfantin du Porge ainsi qu'à la grotte préhistorique de Pair-Non-Pair,
- les CM1-CM2 au château de Langoiran et au Musée des douanes. De plus, ces élèves ont bénéficié d'une semaine à Paris, pour une classe "historique et citoyenne".

L'association sportive USEP a ajouté pour les enfants une sortie vélo (Saumos-lac de Lacanau) aux sorties habituelles (danses et jeux traditionnels, rencontre de rugby, match du Top 14 au stade Chaban). L'année s'est clôturée par la soirée parents-enfants (6 juin) où les participants ont pratiqué le kinball, ont visionné un diaporama de l'année écoulée et ont partagé un repas ensemble. L'année prochaine, l'USEP conservera ses activités du vendredi soir (16h45-18h), toujours encadrées par des enseignants et des parents bénévoles.

L'équipe enseignante sera peu remaniée avec les départs de Mme Hubert (un jour par semaine au CP-CE1) et, vraisemblablement, de Mme Languillat (CE1-CE2).

Nous pouvons toujours compter sur les membres efficaces de l'association LAEL, pour l'organisation des différentes "festivités" (Soirée de Noël, Loto et Fête de l'école) et pour le financement de nos projets (abonnements, matériel de l'école, classe de découverte...).

Bonnes vacances à tous.

Le Directeur

S.I.R.P. LE TEMPLE-SAUMOS

ECOLE DE LA LEBADE

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

(Séance du 20 Mars 2014)

Le conseil syndical réuni sous la présidence de Monsieur BIESSE Jean-Pierre, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur PALLIN Jean-Luc, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- budget principal : un déficit de 35 514,76 euros
- budget annexe « Régie transports scolaires » : un excédent de 37 632,36 euros.

BUDGET 2014

(Séance du 20 Mars 2014)

Le Président soumet au conseil syndical le projet de budget qu'il a établi pour 2014 et qui s'équilibre en recettes et dépenses :

- Budget principal :
 - Section de fonctionnement 293 819,00 euros
 - Section d'investissements 188 793,00 euros
- Budget annexe «Régie Transports Scolaires »
 - Section de fonctionnement 71 692,00 euros
 - Section d'investissements 39 177,00 euros

MODIFICATION DES STATUTS

(Séance du 5 Mai 2014)

Le conseil syndical émet un avis favorable à la modification des statuts (Article 5). Il est décidé que le comité est composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par quatre conseillers municipaux élus par leurs pairs respectifs au lieu de trois comme le prévoyait les statuts. Un suppléant sera désigné dans chaque commune adhérente.

ELECTION DU BUREAU

(Séance du 5 Mai 2014)

Sont élus :

- Président PALLIN Jean-Luc
- Vice-Président GAILLARDO Fernand
- Membres
 - Représentants de la commune de LE TEMPLE : Mrs BIESSE Jean-Pierre, PREVOT Bruno, Mme DELUGIN Delphine, Mr CORNE Philippe (suppléant)
 - Représentants de la commune de SAUMOS : Mesdames CONSTANTIN Anne, GUERINET Sèverine, MOUTIC Claudette, Mr BRUNAUD Cyril (suppléant)

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PARKINGS AU GROUPE SCOLAIRE

(Séance du 13 Juin 2014)

Monsieur PALLIN soumet au conseil syndical le projet d'aménagement du parking du groupe scolaire. Il soumet les devis reçus :

- Entreprise GUINTOLI 86 776,05 euros HT
 14 450,00 euros HT (réfection de la cour)

Soit un total de 101 226,00 euros HT

- Entreprise LPF 95 380,00 euros HT
 18 340,00 euros HT (réfection de la cour)

Soit un total de 113 720,00 euros HT

Après discussion, le conseil syndical émet un avis favorable aux devis établis par l'entreprise GUINTOLI. Les travaux seront réalisés en Juillet 2014. Une demande d'aide de 20 000,00 euros au titre de la réserve parlementaire sénatoriale de Françoise CARTRON a été déposée auprès du Ministère de l'Intérieur.

REALISATION D'UN EMPRUNT

(Séance du 13 Juin 2014)

A l'unanimité, le conseil syndical émet un avis favorable à la réalisation d'un emprunt de 100 000,00 euros pour le financement des travaux d'aménagement du parking du groupe scolaire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine aux conditions suivantes :

Durée 10 ans
Périodicité Trimestrielle
Taux fixe 3,09 %

REALISATION D'UN EMPRUNT COURT TERME

(Séance du 13 Juin 2014)

A l'unanimité, le conseil syndical émet un avis favorable à la réalisation d'un emprunt « court terme » de 20 000,00 euros pour le financement de la TVA des travaux d'aménagement du parking du groupe scolaire auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine aux conditions suivantes :

Durée 2 ans
Amortissement In fine
Paiement des intérêts Annuel
Taux fixe 1,80 %

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PARKING

(Séance du 24 Juillet 2014)

- Mise en conformité cheminement piétons, modification écoulement des eaux par rapport au terrain de tennis et au city-stade pour un montant de 6 486,10 euros HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GUINTOLI

- Création d'un cheminement piétons entre le parking de la salle des fêtes et l'entrée du groupe scolaire pour un montant de 3000,00 euros HT et la mise en place des

rehausse sur la fosse d'assainissement pour un montant de 185,00 euros HT. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise OCVM BTP ENVIRONNEMENT (Monsieur CAMEDESCASSE Olivier).

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

(Séance du 24 Juillet 2014)

Le conseil syndical décide de fixer le prix du repas pris au restaurant scolaire à compter du 2 Septembre 2014 à la somme de 2,60 euros.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL (CATEGORIE C) – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL (CATEGORIE B)

(Séance du 24 Juillet 2014)

Monsieur le Président informe le conseil syndical que la commission administrative paritaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, lors de sa séance du 18 Juin 2014, a émis un avis favorable à la promotion au grade de rédacteur territorial de Madame LAGUEYTE Annette.

En conséquence, le conseil syndical émet un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif territorial et à la création d'un poste de rédacteur territorial avec effet au 1^{er} Août 2014.

EFFECTIFS SCOLAIRES – PREVISIONS RENTREE 2014-2015

116 élèves sont prévus à ce jour répartis de la façon suivante :

- Petite section – Moyenne section : 8 + 13 = 21 avec Madame FOUGERON
- Grande section – Cours Préparatoire : 18 + 6 = 24 avec Madame DE OLIVEIRA Chantal
- Cours Préparatoire – CE1 : 14 + 12 = 26 avec Madame AIMIER
- CE2 – CM1 : 16 + 6 = 22 avec un(e) enseignant(e) qui sera nommé(e) à la rentrée
- CM1 – CM2 : 7 + 16 = 23 avec Monsieur LABARSOUQUE et Madame LANG pour la décharge de direction.

ORGANISATION TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires seront assurés par Monsieur SERRES Christophe (bus blanc) et en alternance (une semaine sur deux) par Madame HALARD Françoise et Monsieur BEAUGE Jean-Claude (bus jaune). Monsieur MOUTIC Frédéric, employé par la commune de Saumos, sera mis à disposition pour d'éventuels remplacements.

LE CALENDRIER SCOLAIRE 2014 -2015

Rentrée scolaire des élèves	Mardi 2 Septembre 2014
Vacances d'Automne	du vendredi 17 Octobre 2014 après la classe au lundi 3 Novembre 2014 au matin
Vacances de Noël	du vendredi 19 Décembre 2014 après la classe au lundi 5 Janvier 2015 au matin
Vacances d'Hiver	du vendredi 13 Février 2015 au soir au lundi 2 Mars 2015 au matin
Vacances de Printemps	du vendredi 17 Avril 2015 au matin au lundi 4 Mai 2015 au matin
Début des vacances d'été	vendredi 3 Juillet 2015 après la classe

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE DU 2 SEPTEMBRE

	7h00-9h00	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-15h45	15h45-16h45	16h45-19h00
Lundi	APS	Ecole	Cantine	Ecole	TAP	APS
Mardi	APS	Ecole	Cantine	Ecole	TAP	APS
Mercredi	APS	Ecole				
Jeudi	APS	Ecole	Cantine	Ecole	TAP	APS
Vendredi	APS	Ecole	Cantine	Ecole	TAP	APS

A noter : les activités TAP sont gratuites et les APS sont payantes





LES INFORMATIONS PRATIQUES

<http://www.cdcmduillienne.fr/servicesauxparticuliers.html>

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

	CASTELNAU DE MEDOC	LE PORGE
Lundi	14H00-18H00	8H00-12H00
Mardi	8H00-12H00	14H00-18H00
Mercredi	14H00-18H00	8H00-12H00
Jeudi	8H00-12H00	14H00-18H00
Vendredi	14H00-18H00	8H00-12H00
Samedi	8H00-12H00/14H00-18H00	8H00-12H00/14H00-18H00
Dimanche	8H00-12H00	8H00-12H00

CONDITIONS D'ACCES

L'accès des déchèteries est réservé :

- aux particuliers résidant sur la Communauté de Communes "Médullienne"
- aux professionnels domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes "Médullienne".

Les badges d'accès aux déchèteries pour les particuliers et les professionnels sont délivrés en Mairie. Vous devez pour cela remplir un formulaire et prévoir un justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, d'électricité....). Il sera délivré un badge par foyer. Pour les professionnels il pourra être attribué des badges supplémentaires qui feront l'objet d'une facturation.

L'accès est limité aux véhicules de tourisme, aux remorques et aux véhicules de PTAC inférieur à 3.5 Tonnes.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le jour de collecte des déchets ménagers est le lundi. Les jours fériés ne sont pas collectés. Si le lundi est férié, le ramassage s'effectuera le samedi précédent.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Tout propriétaire dont le terrain n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif, et désireux de mettre en place ou de réhabiliter une installation d'assainissement, doit en référer à sa commune pour monter le dossier.

Pour le contrôle des installations nouvelles, les pièces à fournir sont:

- Une étude de sol à la parcelle
- Dossier de demande d'installation ([télécharger ce document](#))
- Un plan de masse avec le positionnement des installations et la description de l'environnement proche

Dans le cas d'une réhabilitation, le dossier est transmis directement au SPANC (via la mairie) pour avis.

Après avis favorable, le pétitionnaire informe le SPANC dans un délai raisonnable (au moins sept jours à l'avance) de la date du commencement des travaux afin qu'une vérification puisse être effectuée avant le recouvrement des installations. Un rapport de visite est remis au pétitionnaire après contrôle de son installation en l'avisant de l'avis rendu sur l'exécution des travaux. Des modifications peuvent lui être demandées dont certaines pouvant faire l'objet d'un nouveau contrôle sur le terrain. **Redevance** : pour le contrôle des installations nouvelles, la redevance s'élève à 120 €.

Procédure dans le cas d'un contrôle des installations existantes

Les opérations de contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes sont effectuées tous les dix ans par le SPANC. A la demande exclusive de la mairie, des contrôles occasionnels peuvent être réalisés en cas de nuisances constatées par le voisinage.

Le contrôle des installations dans le cadre d'une vente

A compter du 1er janvier 2011 dans le cadre d'une vente immobilière, un rapport de contrôle de l'assainissement non collectif de moins de trois ans, devra figurer dans le dossier des "diagnostics techniques" fourni par le vendeur (*loi du 12 juillet 2010 dite "Grenelle 2"*)

Ce rapport de contrôle est réalisé et délivré par le technicien SPANC de votre Communauté de Communes. Votre demande de contrôle devra être adressée soit par :

- Fax au 05.57.88.95.79 Courriel à medullienne@cdcmedullienne.fr
- Courrier à CdC "Médullienne" - 4 place Carnot - BP65 - 33 480 CASTELNAU DE MEDOC Le montant de la redevance due par le vendeur est fixée à 120 €.

LES TRÉSORS DU TEMPLE

LES MERVEILLES D'ÉLISE



Elise a régalié des générations de Templais avec des merveilles dont elle seule avait le secret. Vous dégusterez ces gâteaux typiques de notre région lors des différentes manifestations organisées dans la commune. Car oui, Elise avait fait Ecole !!! Ses Élèves et sa Famille nous délivrent aujourd'hui la recette de ces merveilleuses merveilles.

Ensuite...

INGÉDIENTS

*1 kg de farine
8 œufs entiers
250 g de beurre
(½ beurre, ½ margarine)
1 verre de lait
1 paquet de levure
30 morceaux de sucre
2 cuillères d'huile
1 pincée de sel
Zestes de citrons
Parfums à votre gout*

*Mélanger les ingrédients dans l'ordre de leur énumération
Travailler la pâte obtenue avec vivacité à l'aide de vos mains
Confectionner une boule de pâte saupoudrer de farine et laisser reposer la pâte 2 heures
Étaler ensuite cette pâte en une fine couche sur une table et découper de fines lanières
Plonger ces merveilles dans de l'huile bouillante et les laisser dorer quelques secondes
Égoutter les et les laisser refroidir*



BONNE DÉGUSTATION

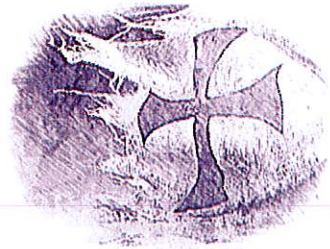
LES TRÉSORS DU TEMPLE

LE TEMPLE... en quelques mots

(D'après les Cahiers Méduilliens n°50 déc 2008, rédigé par Guy Mouchel)

... «  I y avait ici une commanderie de Templiers, Le Temple de Sautuges, créée au XII^{ème} siècle, qui dépendait de la Commanderie d'Arcins, et qui passa, après la dissolution en 1311 de l'Ordre du Temple, sous la responsabilité des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, puis de l'Ordre de Malte, et qui dépendait également de la Commanderie d'Arcins.

Si « temple » provient, en français, comme en gascon, du latin *templu* (m) (dans ce cas précis, le Temple de David à Jérusalem), Sautuges s'explique par le continuateur gascon d'un probable *saltudia* (associant le latin *saltus*, « bois », au suffixe d'abondance-*udia*) signalant un « lieu couvert de forêts ».



L'Église Saint-Sauveur conserve du XII^{ème} siècle, la nef centrale, qui a été réparée en 1870 (selon inscription sur la plaque en haut de la nef). Les collatéraux ont été construits postérieurement. Les statues de la Vierge et de Saint Roch, datées du XVI^{ème} siècle sont en pierre polychrome. Les statues de Saint Sauveur et de Saint Clair sont en bois polychrome, du XVI^{ème} siècle également. Dans cet édifice, un retable situé au sud représente Saint Roch et des bas-reliefs naïfs illustrent des épisodes de la vie du Saint. Un reliquaire du XVII^{ème} siècle peut être observé curieusement devant l'autel de la Vierge. En effet, sa place serait plutôt sur le retable sud (ndlr). Le retable nord est consacré à la Vierge Marie entourée de Sainte Catherine et de Saint Roch habillé en pèlerin de Saint Jacques portant une plaie à la jambe. L'abside est bâtie en pierre d'aliôs. La petite cloche en bronze de 1664 est classée sur la liste des monuments historiques et les retables sont répertoriés.

Les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle s'arrêtaient pour prier et ils recherchaient la protection des moines-soldats. Le lien se matérialise quand en 1823 se dresse au centre du village une croix de carrefour soutenue par une pierre sculptée du XIV^{ème} siècle représentant un chevalier au manteau couvert de coquilles Saint Jacques et tenant non pas une épée, mais un bourdon.



Il y avait un usage et un abus relaté dans un procès verbal de 1734 lors d'une visite Archiépiscopeale. Les paroissiens entraient 9 fois dans la sacristie par la porte située du côté de l'épître, frottant toutes les fois leurs yeux avec une écharpe suspendue à la dite porte et sortant autant de fois par la porte qui était du côté de l'évangile. Il a été placé un bassin pour recevoir les charités. Il y avait alors dans la paroisse 215 communicants et une commanderie de Malte.

FOOTBALL

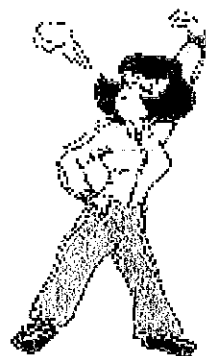


**LES AMIS DE
L'ECOLE DE LA
LEBADE**



LA VIE ASSOCIATIVE

**LES AMIS DE
L'EGLISE ST
SAUVEUR**



**GYM
VOLONTAIRE**



**ANCIENS
COMBATTANTS**



**CULTURELLE
ET SPORTIVE**



**UNION DES
PROPRIETAIRES
CHASSEURS**



RENDEZ VOUS LE
2 AOUT 2014
FETE COMMUNALE
DE LA SAINT SAUVEUR

Avec la participation
Des Associations
de la Commune

A PARTIR DE 11H

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

REPAS CHAMPÊTRE

COR DE CHASSE

TOURNOIS DE PETANQUE

BAL EN PLEIN AIR



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

25 JANVIER 2014 ASSEMBLEE GENERALE

Nous étions nombreux, le quorum atteint pour ouvrir la réunion en présence de J.P. BIESSE représentant J.L. PALLIN excusé.

Pour débiter le Président entouré de son bureau a demandé une minute de recueillement à la mémoire d'Andréa BOS qui a toujours soutenu l'action de l'association. Les rapports d'activité et financiers présentés par Olivier HALARD et Evelyne DANE démontrent la vitalité et la bonne santé financière : ils sont adoptés à l'unanimité. Le nombre de membres est stable : il compte 50 adhérents.

Retenons parmi les points abordés et adoptés: inscription sur le monument aux morts des dates 1939-1945 au-dessus des morts pour la France de ce conflit. Des chrysanthèmes seront mis chaque année sur les tombes restaurées des cinq Anciens Combattants de 14/18 sans famille. La plaque sur laquelle leurs noms sont quasiment illisibles sera également refaite.

La sortie annuelle se fera le 6 Septembre 2014: embarquement à Bordeaux sur la Péniche Burdigala et déjeuner après une heure de navigation à la Maison de Fleuve en bordure de Garonne.

Information fiscale: une demi part supplémentaire pour les titulaires de la carte du combattant pour les plus de 75 ans.

Renouvellement du bureau avec entrée au poste de porte drapeau adjoint de Bernard LAMBERT.

Un apéritif a clôturé cette Assemblée Générale.



CEREMONIE DU 8 MAI 2014

Après la cérémonie religieuse à SAUMOS nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts pour déposer la gerbe du souvenir.

Le Maire J.L. PALLIN a ensuite lu le message du Ministre aux Anciens Combattants. C'est par la Marseillaise que s'est terminée la cérémonie suivie du vin d'honneur offert par la municipalité au Petit Temple, où le repas traditionnel a ensuite été pris.

CEREMONIE DU 18 JUIN 2014

Journée Nationale de Commémoration de L'APPEL DU GENERAL DE GAULLE.

Dépôt du bouquet en souvenir de tous ceux qui sont tombés durant ce conflit. Le Maire a fait lecture du message du Ministre.

La cérémonie s'est terminée par l'interprétation du Chant des Partisans et de la Marseillaise.

L'USTP, SAISON 2014-2015

Bonjour Chers Amis,

L'école de foot redémarre sa saison par une journée porte ouverte le SAMEDI 30 AOUT 2014 à partir de 10h au stade municipal du Porge.



Les catégories proposées sont:

- BEBE FOOT A PARTIR DE 4 ANS ET DEMI
- U6U7/2009-2008
- U8U9/2007-2006
- U10U11/2005-2004

Les entrainements auront lieu:

- le mercredi à 14h pour les bébés foot, U6U7 et U8U9
- le jeudi de 17h15 a 18h30 pour les U10U11.

USTP PEUT PRENDRE EN CHARGE VOS ENFANTS QUI SONT À LA GARDERIE DU PORGE LE MERCREDI ET JEUDI LORS DES ENTRAINEMENTS.

(La personne à contacter: Mlle SANDRA DEYRES.tel 0645844891)

Nos séniors (à partir de 17 ans) reprendront les entrainements le mercredi 23 juillet 2014, responsable d'équipe MR FAURE DAVID.tel 0621029136

Nos féminines (séniors) reprendront les entrainements au mois d'aout, contacter MR DEYRES SEBASTIEN.tel 0686768204

Nos vétérans (à partir de 35 ans) auront leur premier match vendredi 05 septembre 2014, avec un décrassage le lundi suivant, responsable équipe MR ANTUNES JAIME ou MR DEYRES DAVID : tel 0619421703

A bientôt sur nos terrains de sport, Bertrand Segonnes et son équipe

UPC LE TEMPLE

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2014

Nous avons observé une forte mobilisation des chasseurs : 30 présents, 16 pouvoirs.

Tiers sortant : MAURIN Gérard, PREVOT Joël, BEAUBOIS Cédric
Plus deux candidats : MOUTIC Jean-Michel, PREVOT Damien.

Lors du vote, ont obtenu : BEAUBOIS Cédric 37 voix, MAURIN Gérard 32 voix,
PREVOT Joël 19 voix, MOUTIC Jean-Michel 16 voix, PREVOT Damien 15 voix.

BEAUBOIS Cédric, MAURIN Gérard, PREVOT Joël ont été élus.

DISTRIBUTION DES CARTES

Vous pourrez retirer vos cartes au garage municipal :
- Le samedi 6 septembre 2014 de 10 h à 12 h
- Le samedi 13 septembre 2014 de 10 h à 12 h.

En ce qui concerne les lâchers de faisans, la chasse aux cerfs, aux chevreuils et aux sangliers, un document sera remis à la vente des cartes.

BILAN DE LA SAISON PASSEE

Notre tableau de chasse pour la saison précédente est composé de :
2 cerfs, 4 sangliers, 22 chevreuils, 28 renards.

QUESTIONS DIVERSES

Pour la chasse aux cerfs, celle-ci sera possible le week-end jusqu'à la fin de l'année 2014, puis tous les jours jusqu'à la fermeture.

Fin de la séance à 11h40.

Je vous souhaite une bonne saison de chasse 2014-2015 dans l'esprit d'un sport chasse loisir, détente et surtout bonne santé à tous.

Le Président
MAURIN Gérard

CAMPAGNE DE CHASSE 2014-2015

Arrêté relatif aux dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2014-2015 dans le département de la Gironde
Le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet du département de la Gironde, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'Environnement,
Vu l'arrêté du 26 novembre 2004 relatif à la chasse du ragondin et du rat musqué en temps de neige,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement, modifié par l'arrêté du 9 juin 2010,
Vu l'avis favorable du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde,
Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 29 avril 2014,
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : OUVERTURE ET CLÔTURE GENERALE DE LA CHASSE.

La période générale de chasse dans le département de la GIRONDE est fixée du 14 septembre 2014 à 8 heures (heure officielle) au 28 février 2015 au soir, pour tous les gibiers sédentaires, sauf exceptions et avec les précisions de l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2 : MODES DE CHASSE ET DATES SPECIFIQUES.

2.1 - Chasse à tir :

GIBIER SEDENTAIRE	DATE D'OUVERTURE	DATE DE FERMETURE
FAISAN	14 Septembre 2014	28 Février 2015 au soir
PERDRIX ROUGE et GRISE	14 Septembre 2014	28 Février 2015 au soir
ÉTOURNEAU SANSONNET, PIE BAVARDE, CORNELLE NOIRE, GEAI DES CHENES, CORBEAU FREUX BERNACHE DU CANADA	14 Septembre 2014	28 Février 2015 au soir
LIEVRE	14 Septembre 2014	4 Janvier 2015 au soir
L'ouverture de la chasse au lièvre est retardée au 2 ^e dimanche d'octobre pour les cantons suivants : BRANNE - CADILLAC - CASTILLON LA BATAILLE - LUSSAC - MONSEGUER - PELLEGRUE - PUJOLS - ST-ANDRE CUBZAC - STE FOY LA GRANDE - ST MACAIRE - SAUVETERRE DE GUYENNE - TARGON Le tir du lièvre est retardé au 2 ^e dimanche d'octobre pour les cantons suivants : BLAYE - BOURG SUR GIRONDE - FRONSAC - SAINT CIERS SUR GIRONDE		
LAPIN DE GARENNE	14 Septembre 2014	28 Février 2015 au soir
L'utilisation du furet est autorisé pour la chasse du lapin de garenne		
RENARD, RAGONDIN, RAT MUSQUE, FOUINE, BELETTE, BLAIREAU, MARTRE, PUTOIS, RATON LAVEUR, CHIEN VIVERRIN	14 Septembre 2014	28 Février 2015 au soir
SANGLIER	15 Août 2014	28 Février 2015 au soir
Durant cette période, la chasse du sanglier peut être pratiquée à l'affût, à l'approche ou en battue. Plan de gestion cynégétique du sanglier : La chasse du sanglier est autorisée sous la responsabilité du détenteur du droit de chasse ou de son délégué, y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage. Tout sanglier tué devra impérativement être muni d'un bracelet de marquage « sanglier » avant tout déplacement. Ces bracelets seront attribués aux détenteurs de droit de chasse qui en assureront la distribution. Les bracelets non utilisés devront être retournés et le « Bilan de chasse 2014-2015 Sangliers » devra être communiqué au siège de la Fédération avant le 10 mars 2015. Tout chasseur de sanglier adhérent à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde doit s'acquitter de la cotisation départementale grand gibier (sanglier). Cette disposition départementale ne s'applique pas avec un permis national grand gibier.		
SANGLIER	1 ^{er} Juillet 2014	14 Août 2014
	1 ^{er} Juin 2015	30 Juin 2015
Durant ces périodes, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue, à l'affût ou à l'approche par les détenteurs du droit de chasse sur autorisation préfectorale individuelle délivrée après avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde et dans les conditions générales fixées ci-dessus. Chaque poste d'affût sera matérialisé par la main de l'homme. Sa localisation sera déclarée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde. Le bénéficiaire de l'autorisation adressera à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - SEN, avec copie à la F.D.C.G., le bilan des animaux prélevés du 1 ^{er} juillet au 14 août 2014 avant le 15 septembre 2014.		
DAIM - CHEVREUIL	1 ^{er} Juillet 2014	13 Septembre 2014
	14 Septembre 2014	28 Février 2015 au soir
	1 ^{er} Juin 2015	30 Juin 2015
Les cervidés sont soumis au plan de chasse. Pour le chevreuil, le tir à plomb (diamètre inférieur ou égal à 4 millimètres) est autorisé ainsi que l'emploi de la grenaille sans plomb (diamètre inférieur ou égal à 4,8 millimètres). Pour le daim, le tir à balle est obligatoire. Du 1 ^{er} juillet 2014 au 13 septembre 2014 et du 1 ^{er} juin 2015 au 30 juin 2015 seules les chasses à l'approche et à l'affût sont autorisées. Les arrêtés individuels d'attribution du plan de chasse chevreuil autorisent le tir à l'approche et à l'affût pendant la période de chasse définie dans le tableau de chasse ci-dessus. Les bracelets chevreuil pourront être apposés sur les daims. Le bilan d'exécution du plan de chasse comprendra les prélèvements espèce par espèce. Le « Bilan de chasse 2014-2015 obligatoire Chevreuil - Cerfs » devra être communiqué au siège de la Fédération avant le 10 mars 2015.		
CERF	1 ^{er} Septembre 2014	13 Septembre 2014
	14 Septembre 2014	28 Février 2015 au soir
Du 1 ^{er} septembre 2014 au 13 septembre 2014 seules les chasses à l'approche et à l'affût sont autorisées. Les arrêtés individuels d'attribution du plan de chasse cerf élaphe autorisent le tir à l'approche et à l'affût à partir du 1 ^{er} septembre sur l'ensemble du département. Sont considérés comme Cerfs Jeunes, les animaux qui ont moins d'un an dans le courant de la saison de chasse. Le bracelet spécifique de cette catégorie sera gravé : « C.E.J. ». Les bracelets gravés « C.E.M. » (Cerf Mâle) pourront être apposés sur une biche (Cerf Femelle) ou sur un cerf de moins d'un an. Le bracelet « C.E.M. » (Cerf Mâle) est universel. Les bracelets gravés « C.E.F. » (Cerf Femelle) pourront être apposés sur un cerf de moins d'un an. La fiche « Bilan de chasse 2014-2015 obligatoire Chevreuil - Cerfs » devra être communiquée au siège de la Fédération avant le 10 mars 2015.		

- Pour la chasse au chien courant, en cours d'action de chasse, le déplacement en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre, arme déchargée et démontée ou arme déchargée et placée sous étui, est autorisé dans les conditions suivantes : Tout déplacement doit être précédé de l'annonce, par une sonnerie spécifique, de la sortie de l'enceinte de l'animal chassé et de la meute de chiens.
- La tenue du carnet de chasse collective du grand gibier et du renard est obligatoire. Il est remis gratuitement aux adhérents territoriaux au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde.
- Le port d'un gilet, d'un bandier ou d'une veste de couleur orange fluorescent pour la participation aux battues est obligatoire.
- Les prélèvements de chasse de certaines espèces peuvent faire l'objet de règlements particuliers restrictifs au sein des associations de chasse. A ce titre, des arrêtés préfectoraux régissent les différents Plans de Gestion Cynégétique Approuvés en Gironde.

2.2 - Chasse à course, à cor et à cri.

ESPECES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE FERMETURE
TOUTES ESPECES DE GIBIER DE VENERIE	15 Septembre 2014	31 Mars 2015
LIEVRE ET RENARD	15 Septembre 2014	31 Mars 2015
Déténir un droit d'attaque de 10 000 ha délivré par les détenteurs de droit de chasse.		
CERF ET SANGLIER	15 Septembre 2014	31 Mars 2015
Déténir un droit d'attaque de 30 000 ha délivré par les détenteurs de droit de chasse. Obtenir un bracelet auprès du détenteur du droit de chasse.		
CHEVREUIL	15 Septembre 2014	31 Mars 2015
Déténir un droit d'attaque de 20 000 ha délivré par les détenteurs de droit de chasse. Obtenir un bracelet portant la mention « vénerie » ainsi que le numéro de l'unité de gestion du plan de chasse correspondant auprès de l'Association de Vénerie de la Gironde.		

2.3 - Vénérie sous terre :

ESPECES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE	DATE DE FERMETURE
BLAIREAU	15 Septembre 2014 et 15 Mai 2015 à 8 heures	15 Janvier 2015 au soir et 30 Juin 2015 au soir
AUTRES ESPECES	15 Septembre 2014	15 Janvier 2015 au soir

ARTICLE 3 : CHASSE EN TEMPS DE NEIGE : la chasse en temps de neige est INTERDITE.

Toutefois, pour la campagne 2014-2015, sont seules autorisées en temps de neige :

- La chasse au gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé.
- L'application du plan de chasse
- La chasse à course et la vénerie sous terre.
- La chasse au sanglier, au renard et au lapin.
- La chasse au ragondin et au rat musqué.

ARTICLE 4 : CHASSE DES OISEAUX MIGRATEURS.

Les dates concernant la chasse du gibier d'eau et des oiseaux de passage sont fixées par arrêté ministériel.

* CHASSE DE LA BECASSE

Un prélèvement maximal autorisé (P.M.A.) est institué au niveau national dans les conditions fixées ci-après :

- 30 bécasses par saison et par chasseur. Certains territoires de chasse peuvent faire l'objet de règlement plus restrictif (O.N.F. etc...)
- Limitation de la chasse du 1^{er} janvier au 20 février à 2 oiseaux par jour et à 6 oiseaux par semaine, par chasseur.
- Pour chaque bécasse des bois prélevée, le chasseur doit obligatoirement apposer à la patte de l'oiseau une des 30 bagues autocollantes de son carnet.
- L'utilisation et la tenue à jour du carnet individuel de prélèvement sont obligatoires. La mise à jour du carnet doit être effectuée à chaque bécasse prélevée. Le carnet de prélèvement est remis gratuitement par la Fédération Départementale des Chasseurs. Il est valable sur l'ensemble du territoire national.
- Un chasseur ne peut utiliser qu'un seul carnet de prélèvement par campagne cynégétique. Celui-ci doit être retourné, utilisé ou non, avant le 30 juin 2015 à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde - Domaine de Pachan 33290 LUDON MEDOC.

* Pour le GIBIER D'EAU, il est mis en place un plan quantitatif de gestion de 25 pièces (oies, canards et foulque) par jour (allant de midi à midi) et par installation.

* Conformément au Schéma Départementale de Gestion Cynégétique de la Gironde, il est instauré par chasseur, un Prélèvement Maximum Autorisé (P.M.A.) hivernal pour les grives et le pigeon ramier (palombe). A partir du 21 novembre, un P.M.A. journalier est fixé à 20 pour les grives et à 10 pour le pigeon ramier (palombe).

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Lieutenant Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Gironde, le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur de l'Office National des Forêts, le Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, les Lieutenants de Louverie ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse pour le territoire en question sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des Maires.

Bordeaux, le 5 Juin 2014
le Préfet
Michel DELPUECH

INFORMATIONS A L'USAGE DES CHASSEURS

1. La chasse au vol : Extrait de l'article R. 424-4 du Code de l'Environnement : « La chasse au vol est ouverte à compter de la date d'ouverture générale de la chasse dans le département considéré jusqu'au dernier jour du mois de février. Toutefois, pour la chasse aux oiseaux, ces dates sont fixées par arrêté du Ministre chargé de la chasse. »
Arrêté du 28 mai 2004 fixant la chasse au vol des oiseaux sédentaires : « La chasse au vol des espèces d'oiseaux sédentaires mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juin 1987 est ouverte à compter de la date d'ouverture générale de la chasse dans le département considéré jusqu'au dernier jour de février. »
2. Chasse de nuit au gibier d'eau : Conformément à l'article R.424-18, les chasseurs pratiquant la chasse de nuit au gibier d'eau à partir des postes fixes mentionnés à l'article R.424-17 (tonnes et huteaux) tiennent à jour, pour chaque installation, un carnet de prélèvement. A compter de la campagne 2007/2008, ce carnet s'enrichit d'informations relatives aux prélèvements de ragondins et rats musqués. Le carnet de prélèvement est remis gratuitement par la Fédération des Chasseurs à chaque installation déclarée. Celui-ci doit être retourné, utilisé ou non, avant le 31 mars 2015 à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde - Domaine de Pachan 33290 LUDON MEDOC.
3. Sécurité publique (Rappels) : Arrêté préfectoral du 8 juillet 1983 : Il est rappelé qu'il est interdit :
- De faire usage d'armes à feu sur les routes, voies et chemins affectés à la circulation publique, ainsi que sur les voies ferrées, emprises, enclos et dépendances des chemins de fer.
- A toute personne placée à portée de fusil d'une de ces routes, chemins, voies ferrées, emprises, enclos et dépendances des chemins de fer, de tirer dans sa direction ou au-dessus et à toute personne placée à portée de fusil d'une maison d'habitation de tirer dans leur direction ou au-dessus.
4. Protection des pigeons voyageurs (Loi n° 57-724 du 27 Juin 1957, décret n° 58-468 du 22 avril 1958) : Il est rappelé aux chasseurs que le pigeon voyageur n'est pas un gibier et QU'IL EST PROTEGE PAR LA LOI. Sa capture et sa destruction sont rigoureusement interdites. Les bagues des pigeons voyageurs tués accidentellement doivent être envoyées directement à l'Union des Fédérations Régionales des Associations Colombophiles de France : 54 Boulevard Carnot - 59042 ILLIE CEDEX.
5. Restitution de bagues retrouvées sur des oiseaux morts : Toutes les bagues retrouvées sur des oiseaux morts ou tués accidentellement devront être retournées à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde - Domaine de Pachan - 33290 LUDON MEDOC ou au siège de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Gironde - lieu dit « Reynaud » - 33141 SAILLANS.
6. Rappel de l'article R. 424-8 du Code de l'Environnement : « Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard dans les mêmes conditions spécifiques figurant à l'article 2-1 pour le chevreuil et le sanglier. »
7. Rappel de la modification de l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 25 septembre 2007 relatif aux conditions de chasse des colombidés dans le département de la Gironde par l'arrêté ministériel du 20 septembre 2010 : « le tir au vol des colombidés est interdit depuis tout poste fixe utilisant des appels vivants ou artificiels du 1^{er} octobre au 20 novembre inclus, à l'Est d'une ligne (ancienne route nationale 10)... »
8. Utilisation des téléphones portables et des talkies walkies : L'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques est autorisé UNIQUEMENT pour la chasse collective au grand gibier (article 1 de l'arrêté du 19 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 1^{er} août 1986).

ASSOCIATION SYNDICALE DE DFCI

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le compte administratif de l'exercice 2013 approuvé à l'unanimité fait apparaître excédent global de clôture de 33393,08 €.

BUDGET 2014

Le conseil syndical émet un avis favorable au budget de l'exercice 2014 dressé par son président. Il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 48924,06 € Pour la section de fonctionnement et à la somme de 0,02 € pour la section d'investissement.

TRAVAUX – PROGRAMME 2014

Travaux d'épaveuse ou broyage :

- Piste CROIX ROUGE 2860 ml
- Piste de la CRASTETTE 2400 ml
- Piste de l'ABEILLEY 2500 ml
- Avec nettoyage des embouts de ponts

Ces travaux ont été adjugés à l'entreprise LALANNE pour un montant de 3880,00 €.

CITERNE 2000L SUIVEILLANCE FEU APRES INCENDIE

Remise à niveau avec protections pour pénétrer dans la forêt.

Remerciements à Francis HOSTEIN pour la fourniture des pièces métalliques ayant contribué à sa protection.

ETUDE FAISABILITE BARRIERES SUR BOUTS DE PISTE

Barrières ou pas ? Combien ? Quelles pistes ? Décision sera prise au cours du prochain conseil d'administration



Notre nouvelle citerne

C . GUILLEM

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DU TEMPLE

Bonjour toutes et tous,

Voici les dernières nouvelles de notre association.

Nous nous sommes tous retrouvés au cours d'une soirée dansante sur le thème, **Les Bofs, le ridicule ne tue pas...** Tous vêtus comme nous ne l'osons jamais au quotidien, les rires et fou-rires ont été au rendez vous. Ce fut aussi l'occasion de rencontrer nos amis, voisins sous un nouveau jour. Grâce à vous tous, cette soirée a connu une nouvelle fois un franc succès.



Notre nouveau rendez vous sera le 2 Aout 2014. Nous vous proposons de renouer avec l'ancienne fête communale. Nous vous attendons nombreux au bal en plein air qui aura lieu aux abords de la salle polyvalente.

Ce projet fédérateur va renaitre grâce à une volonté de l'ensemble des associations de la commune. Vous pourrez vous restaurer avec des grillades dans une ambiance musicale et ...que la danse commence !

Nous vous informerons des futures manifestations à venir, pour le plus grand plaisir de nous tous.

A très vite,

Bien amicalement,

Pascal MARTIN, président

LES AMIS DE L'ÉCOLE LA LEBADE



L'année scolaire s'est terminée par la traditionnelle fête de l'école avec un magnifique spectacle.

Merci à toute l'équipe enseignante.

Merci aux bénévoles présents pour que toutes les manifestations se déroulent dans de bonnes conditions et rencontrent un vif succès.

Bonne vacances à tous.

Le Bureau



ASSOCIATION DE GYM VOLONTAIRE
LE TEMPLE – SAUMOS
AGVTS



Comme chaque année, nous avons participé à la fête de saumos avec une animation Zumba



L'année se termine par notre fête de l'été organisée en collaboration avec les associations Saumouv' et Byblos de Saumos.

Zumba, danse et théâtre étaient au rendez vous.



Nous vous attendons nombreux dès la rentrée pour la saison 2014/2015 avec au programme Zumba et renforcement musculaire !!!

Le mardi de 18h à 20h salle des fêtes du Temple

Le vendredi 19h à 20h salle des fêtes du Temple

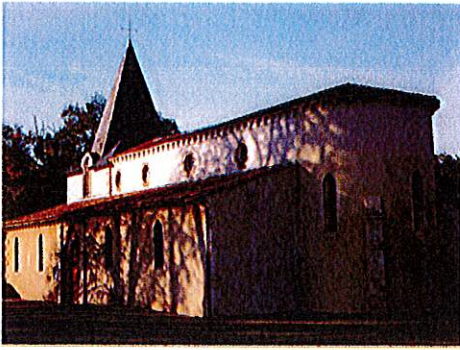
Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

Virginie Jeandel 06 25 93 48 66

agvts@orange.fr

Compte Facebook : Asso Agvts

L' AGVTS vous souhaite de bonnes vacances



ASSOCIATION des AMIS DE L'ÉGLISE St. SAUVEUR LE TEMPLE

Bonjour à tous

Cette année, un petit changement dans nos habitudes, la FÊTE DE LA ST. SAUVEUR aura lieu le Samedi midi 2 AOÛT et non le Dimanche afin de permettre à l'Association Culturelle et Sportive d'organiser un bal le Samedi soir, manifestation à laquelle toutes les associations de notre village s'associent.

Pour ceux qui ne sont jamais venus, il s'agit d'un déjeuner champêtre avec diverses animations dont pesée du jambon, tombola, concours de pétanque, etc...Chaque année nous recevons un peu plus de monde, c'est une manifestation très appréciée par les Templais ainsi que par quelques personnes des communes avoisinantes. Je vous souhaite de bonnes vacances en espérant toutefois vous retrouver nombreux pour la St. Sauveur. N'oubliez pas de vous inscrire assez tôt, les places sont limitées.

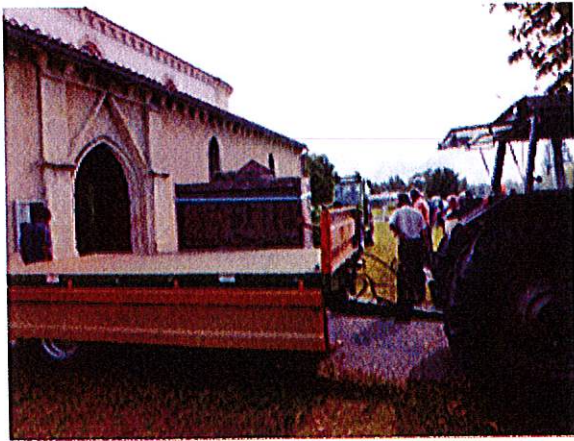
Dans un tout autre domaine, je me dois de remercier particulièrement Maryvonne LAGUEYTE aidée de Patrick BORDIER, d'avoir restauré un meuble de prière sur lequel est apparu un tableau complètement occulté, ainsi que les stalles au fond de l'église. Bravo c'est vraiment réussi, et je vous invite à venir les voir. Dernièrement, Maryvonne infatigable a décidé de s'attaquer à la restauration du confessionnal. Avec beaucoup de mal et de nombreuses bonnes volontés, nous l'avons déménagé à Sautuges Nord (photos jointes) afin de lui redonner ses allures d'origine. Nous souhaitons à Maryvonne beaucoup de courage et encore un grand merci pour ses superbes restaurations.

Cette hiver et grâce à vos dons (adhésions, participations à nos diverses activités), nous devrions avoir un nouveau chauffage dans notre église.

Nous avons besoin de vous. Adhérez, venez nous aider lors de nos diverses manifestations, faites nous connaître vos disponibilités. Ce patrimoine quelques soient vos croyances vous appartient.

Joëlle ORNON nous offre une petite page d'histoire (p 19). Une suite vous sera proposée dans le prochain Petit Journal.

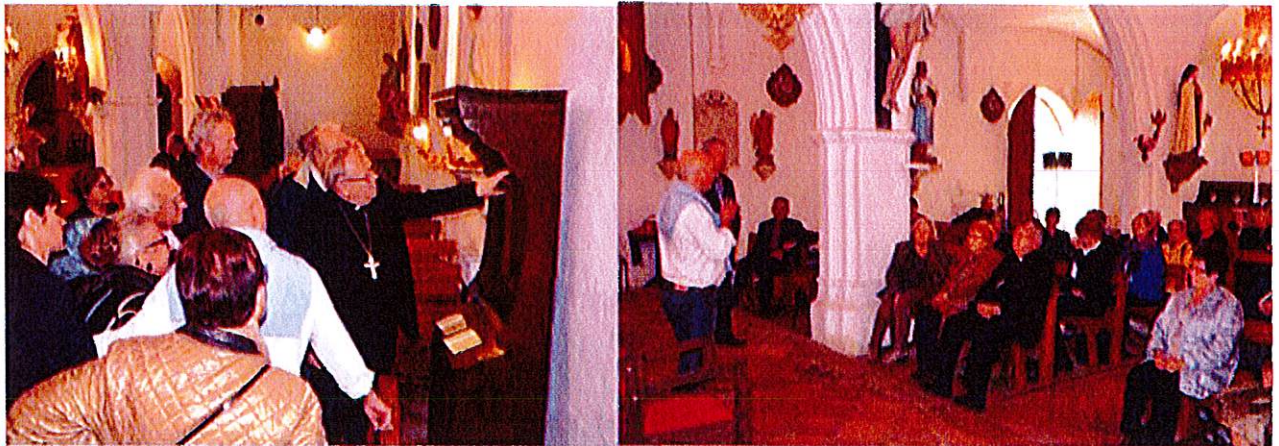
J.-Pierre BIESSE



VIE PAROISSIALE

Dimanche 6 avril, notre église et notre village ont eu l'honneur d' une visite exceptionnelle. Monseigneur Ricard, archevêque de Bordeaux et le Père Dominique Legrix, après avoir célébré la messe au Porge, puis l'après- midi visité l'église de Saumos, se sont rendus au Temple où ils ont été accueillis par Monsieur le Maire, des élus et une quarantaine de personnes. Après avoir visité l'église, curieux de connaître la vie du village, ils ont ensuite fait le tour de la commune et furent très attentifs au commentaire de leur guide, Maryse.

Si en temps ordinaire, l'église est loin d'être pleine, le cardinal a néanmoins apprécié l'implication de la municipalité et de l'association des Amis de l'église pour le maintien et la rénovation de notre lieu de culte.



Calendrier des célébrations

Aout 2014

Samedi 2 août messe de St Sauveur à 11h, avec les trompes de chasse

Dimanche 03 Aout	11H 00	Le Porge
Dimanche 10 Aout	11H00	Le Porge
Vendredi 15 Aout	11H00	Le Porge
Dimanche 17 Aout	11h00	Le Porge
Dimanche 24 Aout	09H30	Le Porge
Dimanche 31 Aout	09H30	Le Porge

LE BLOC-NOTES

MAIRIE

Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints tient une permanence à la mairie tous les lundis de 17 heures à 19 heures.

Ils peuvent ainsi vous recevoir pour tous renseignements ou problèmes particuliers.

Heures d'ouverture de la mairie :

LUNDI	8H30-12H	16H-19H
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI	8H30-12H	

Téléphone : 05.56.26.51.31

Télécopie : 05.57.70.92.70

Adresse email : mairiedutemple@orange.fr

AGENCE POSTALE

Heures d'ouverture de la poste :

LUNDI	8H30-12H	16H-19H
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI	8H30-12H	

Téléphone : 05.56.26.53.66

QUELQUES NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

POMPIERS	18
GENDARMERIE	05.57.17.07.60
S.A.M.U.	15
CENTRE ANTI-POISONS	05.56.96.40.80
ECOLE	05.56.26.51.82
CANTINE	05.56.26.57.50
DEPANNAGE EAU	08.10.130.120
DEPANNAGE ELECTRICITE	08.10.333.033
SALLE POLYVALENTE	05.57.70.91.43

PRESIDENTS DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

ANCIENS COMBATTANTS	GALHARAGUE Michel	05.56.26.53.48
UNION SPORTIVE LE TEMPLE- LE PORGE – SECTION FOOTBALL	SEGONNES Bertrand	06.62.17.40.24
UNION DES PROPRIETAIRES ET CHASSEURS	MAURIN Gérard	05.56.26.55.33
ASSOCIATION D.F.C.I	GUILLEM Claude	06.78.54.01.74
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE	MARTIN Pascal	05.56.26.57.29
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	JEANDEL Virginie	06.25.93.48.66
ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT-SAUVEUR	BIESSE Jean-Pierre	06.85.43.79.38
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ECOLE DE LA LEBADE	PREVOT Fabienne	06.03.56.81.98